

APPEL A PROJET 2024

"KARUBBEAN" *Mobility 3*

LE RECTORAT DE GUADELOUPE LANCE « KARUBBEAN » *Mobility 3*

Fort du succès des premières éditions, la DRAREIC* renouvelle son appel à projet en faveur de la mobilité des élèves du 1er et 2nd degré dans la Caraïbe.

Karubbean mobility 3 s'inscrit dans le cadre du Guichet Unique de la Mobilité Académique (GUMA), et, par le Rectorat, bénéficie des financements du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS).

UN APPEL À PROJET EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES SCOLAIRES VERS LA CARAÏBE !

Ouvert jusqu'au
31 mai 2024

"KARUBBEAN" POUR QUELS PROJETS? *Mobility 3*

Pour cette 3ème édition, Karubbean mobility 3 porte **une attention particulière aux projets de mobilité portés par les îles de l'archipel (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade)** et les îles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélemy)

Comme pour les éditions précédentes, Karubbean mobility 3 accompagne également les projets de mobilité au sein du bassin Caraibéen (petite et grande Caraïbe) selon qu'ils répondent aux critères d'éligibilité communiqués.

"KARUBBEAN" *Mobility 3* DECRYPTAGE...

1. A QUI S'ADRESSE « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

Peuvent déposer un dossier de candidature :

- Les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré, publics et privés sous contrat
- Les associations de jeunes

2. QUEL TYPE DE PROJET PEUT CANDIDATER À « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

SEULS SERONT RETENUS:

- Les projets de mobilité hors temps scolaire
- Les mobilités qui auront lieu pendant l'année civile de l'obtention de la subvention
- Les mobilités au sein de l'archipel guadeloupéen et vers les îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Les mobilités au sein du bassin caraibéen

"KARUBBEAN" *Mobility 3*

MET L'ACCENT SUR
LES PROJETS RELEVANT DES THÉMATIQUES SUIVANTES:

- * L'INCLUSION SOCIALE DES ELÈVES
- * LA PROMOTION ET LE PARTAGE DES RICHESSES DE LA CARAÏBE



Cadres de référence :

- Circulaire du 19 septembre 2014 portant mise en œuvre du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS)
- Dossier de mobilité pour le 1er degré
- Note d'information relative au GUMA
- Critères de sélection du GUMA
- Dossiers GUMA Collège et Lycée + annexes
- Cerfa demande de subvention pour les associations

"KARUBBEAN" *Mobility 3*

3. QUELLES DÉPENSES SONT ÉLIGIBLES À « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE TRANSFERT

VOTRE DOSSIER DEVRA
IMPÉRATIVEMENT COMPORTER LES
DEVIS TRANSPORT
(BATEAU/AVION) ET TRANSFERT
(BUS/TRAIN...)

« KARUBBEAN » *Mobility 3*

Prévoit la prise en charge des frais de transport totale ou partielle
-au titre du FEBCS-
sous réserve:
de l'enveloppe disponible
du coût total du projet
du nombre de dossiers éligibles reçus

4. POUR QUEL MONTANT DE SUBVENTION DU RECTORAT ?



"KARUBBEAN" *Mobility 3* COMMENT CANDIDATER ?

VOUS ÊTES UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

- Rapprochez-vous du Rectorat pour
retirer votre nouveau dossier GUMA
(Guichet Unique de Mobilité
Académique).

- Télécharger le fichier cerfa
« demande de subvention pour une
association »
<https://www.documentissime.fr/formulaires/telecharger/12156-03.pdf>

RETOURNEZ VOS CANDIDATURES

À

CE.DRAREIC@AC-GUADELOUPE.FR

AU PLUS TARD

À vos marques,
prêts, partez !

LE VENDREDI 31 MAI 2024

Tous les dossiers feront l'objet d'une instruction par le Rectorat (DRAREIC).
Pour les projets des établissements du 1er degré (3ème cycle) et 2nd degré,

vos dossiers seront également transmis à la collectivité compétente
pour complément éventuel de subvention,
dans le cadre des commission GUMA.